

SYSTÈME DE POSE COLLÉE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

SYSTÈME DE POSE COLLÉE JUNCKERS

C 1.0	Informations générales
C 1.3	Description du système de pose collée
C 1.3.1	Informations prescripteur
C 1.3.2	Instructions de pose

Introduction

Cette fiche technique décrit les conditions générales de prescription des parquets résidentiels et pour trafic intense Junckers en pose collée en plein.

Les parquets collés sont constitués de lames massives ou lames larges posées à l'aide d'une colle sur une sous-construction plane et portante.

Fig. 1

SOUS-CONSTRUCTION

La sous-construction peut être en béton, en béton cellulaire, ragréage ou bois.

Bois :

Les sous-contructions bois en panneaux de particules, MDF, contreplaqué ou anciens planchers fixés sur des lambourdes ou des solives doivent posséder une rigidité inhérente suffisante et une résistance à la charge adaptée à l'usage et à la charge prévus. Le taux d'humidité des sous-contructions en bois doit être équilibré par rapport à l'humidité relative de la pièce et se situer entre 6 et 12 %.

Pour les sous-contructions en bois présentant un risque de pénétration d'humidité, par exemple au dessus des vides sanitaires, une ventilation efficace de la sous-construction ainsi qu'une diffusion de cette ventilation sous la structure doivent être garanties.

Béton :

La pose collée en plein ne peut pas se faire en utilisant une sous couche pare vapeur. Il est donc primordial de s'assurer que la surface de la sous-construction sur laquelle se fera le collage est dépourvue d'aspérité, propre et sèche. Le taux résiduel d'humidité de la sous-construction ne doit pas excéder 65 % et doit être contrôlé par mesures, voir MESURES DE L'HUMIDITÉ DE LA SOUSCONSTRUCTION.

Si la pose collée s'effectue sur une sous-construction en béton dont le taux d'humidité est compris entre 65 et 95 %, ou en cas de chauffage au sol, utiliser le film pare vapeur Junckers (Junckers liquid moisture barrier), voir H 6.5.

Lorsqu'un même plancher comporte plusieurs sous-contructions, l'élasticité et la planéité de ces dernières doivent être uniformes pour garantir la régularité du parquet final.

Manufacturer:

Junckers Industrier A/S
 www.junckers.com

Denmark: +45 70 80 30 00 / teknik@junckers.com
 ExportDept.: +45 70 80 30 00 / export@junckers.com

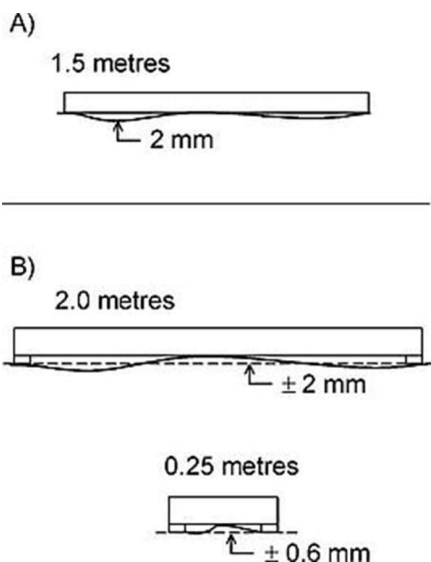
Junckers Ltd. +44 1376 534700 / sales@junckers.co.uk
Junckers Hardwood (USA) +1 800 878-9663 / info@junckershardwood.com
Junckers France S.A. +33 5 5944 8518 / commercial@junckers-france.fr
Junckers Iberica S.A. +34 915 075 719 / info@junckers.es
Junckers S.r.l. +39 348 4405255 / info@junckers.it
Junckers Parkett GmbH. +49 0351-84387077 / info@junckers.de

C 1.3
 2021-03-30
 Replacement of
 2015-01-13

SURFACE DE LA SOUS-CONSTRUCTION

La surface de la sous-construction doit être dépourvue d'aspérité, plane et propre. L'adhésion de la colle peut être compromise par une surface de pauvre qualité ou une sous-construction ne comportant pas une quantité suffisante de ciment, et, ainsi, ne résistant pas aux mouvements du parquet au cours de l'année.

Pour assurer une bonne absorption et améliorer l'accroche de la colle, utiliser un primaire d'accrochage (film pare vapeur Junckers) sur les sous-constructions très absorbantes.



FLATNESS OF SUBFLOOR

Avant de poser les couches intermédiaires, niveler la sous-construction de façon à empêcher toute déviation d'interférer avec les exigences de l'une des deux méthodes ci-dessous, voir Fig.2.

A) 1 - Règle simple

La sous-construction doit être plane avec une tolérance maximum de 2 mm sous une règle de 1,5 m.

La surface doit être lisse. Les irrégularités mineures doivent être corrigées.

B) 2 - Règle avec supports

La sous-construction doit être plane avec une tolérance maximum de ± 2 mm sous une règle de 2 m.

La surface doit être lisse. Toutes les irrégularités doivent être corrigées de façon à obtenir une déviation maximum de ± 0,6 mm sous une règle de 0,25 m.

Les irrégularités majeures sur les sols en béton peuvent être corrigées en utilisant un produit de ragréage auto lissant. Conformément aux critères de planéité indiqués dans les fiches techniques Junckers, l'écart des niveaux des sous-constructions ne doit pas excéder 2 mm sous une règle de 1,5 m.

Fig. 2

Size of floor (m ²)	Number of non-destructive measures	Number of destructive measures
< 100	14	2
< 200	27	4
< 400	54	5
< 600	80	6
over 600	14 / 100 m ²	1 / 100 m ²

MESURE DE L'HUMIDITÉ DE LA SOUS-CONSTRUCTION

La mesure des zones les plus humides de la sous-construction doit être effectuée grâce à une méthode de mesure non destructive (humidimètre pour matériau capacitif), indiquée dans la mesure des différents taux d'humidité. Lorsque les zones les plus humides sont repérées, l'humidité résiduelle est déterminée au moyen d'une méthode destructive, par exemple, une bombe à carbure. Les mesures doivent être effectuées à intervalles réguliers sur toute la surface, le nombre de mesures dépendant la surface totale du parquet.

Les 2 méthodes ci-dessous peuvent être utilisées pour déterminer l'humidité résiduelle de la sousconstruction.

Mesure de l'humidité sur site :

Le taux d'humidité est déterminé grâce à des trous percés et un humidimètre à pointe. Creuser des trous dont la profondeur équivaut à la moitié de l'épaisseur de la sous-construction et dont le diamètre permet le passage de la sonde de humidimètre.

Aspirer avec précaution le trou pour retirer la saleté et la poussière du béton. Placer la sonde dans le trou percé avec une barrière d'étanchéité appropriée, voir Fig 4.

L'humidité relative du trou percé et l'humidité résiduelle du béton sera, après quelques jours (jusqu'à 7), équilibrée et pourra, ainsi, être définie par l'humidimètre. La température de la sousconstruction doit être comprise entre 17 et 25°C au moment de la mesure.

Mesure de l'humidité sur échantillons :

Pour éviter le réchauffement et l'humidification des échantillons, ils sont retirés du sol. Enfermer les échantillons dans un récipient et les emmener au laboratoire. Collectez les échantillons à la profondeur dont vous souhaitez déterminer le taux d'humidité, voir Fig 5.

Note : Une certaine connaissance et expérience de la mesure et de l'interprétation des conditions d'humidité de la structure sont nécessaires. Nous vous conseillons de faire appel à un spécialiste.

Fig. 3

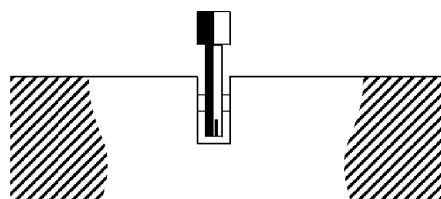


Fig. 4

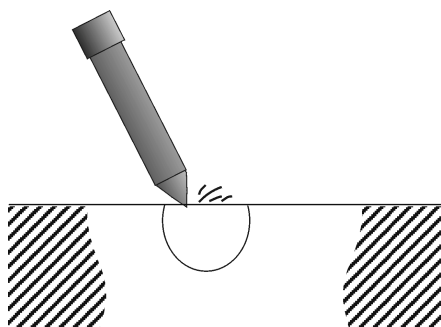


Fig. 5